

CERTIFICAT D'AGRÉMENT D'UN MODÈLE DE COLIS ET APPROBATION D'EXPÉDITION

L'Autorité compétente française,

Vu l'article R. 595-1 du code l'environnement ;

Vu la demande présentée par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) par la lettre DSSN DIR 2024-0076 du 5 mars 2024 ;

Vu le dossier de sûreté CEA-DES-DDSD-DTEL-SGPE-DSEM-01000 indice C du 16 avril 2025 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 10 au 24 décembre 2024,

Certifie

que le modèle de colis constitué par l'emballage **CTB (ou R64)** décrit dans l'annexe 0 et :

- chargé de matières radioactives solides ou de sources scellées, telles que décrites en annexe 2 ;
- vidé, contaminé ou non et muni ou non de ses aménagements internes,

est conforme en tant que **modèle de colis de type B(M)**, aux prescriptions des règlements ou accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection Normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2018 ;
- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (IT de l'OACI) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD) ;
- instruction du 26 juin 2008 relative aux règles techniques et procédures administratives applicables au transport commercial par aéronef et le règlement CE N° 859/2008 du 20 août 2008 (EU OPS1).

Le présent certificat contient l'approbation des modalités d'expédition précisées à l'annexe t.

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

Le présent certificat peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa signature.

La validité du présent certificat expire le 31 décembre 2026.

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2025-025850**

Fait à Montrouge, le 13 mai 2025

*Pour le Président de l'ASNR et par délégation,
Le directeur du transport et des sources,
Signé électroniquement*

Fabien FÉRON

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Émission	Expiration	Type d'émission	Cote du certificat	Annexes				
				corps	t	0	1	2
12/03/2019	01/03/2024	Renouvellement	F/342/B(U)F-96	Fk		✓	✓	
12/03/2019	01/03/2024	Renouvellement	F/342/B(U)-96	Fl		✓		✓
12/03/2019	01/03/2024	Renouvellement	F/342/B(M)F-96 T	Fm	✓	✓	✓	
12/03/2019	01/03/2024	Renouvellement	F/342/B(M)-96 T	Fn	✓	✓		✓
13/05/2025	31/05/2030	Renouvellement	F/342/B(U)F	Go		✓	✓	
13/05/2025	31/05/2030	Renouvellement	F/342/B(U)	Gp		✓		✓
13/05/2025	31/12/2026	Renouvellement	F/342/B(M)F T	Gq	✓	✓	✓	
13/05/2025	31/12/2026	Renouvellement	F/342/B(M) T	Gr	✓	✓		✓